



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**Soixante-dix-septième session**

Genève, 14-16 (matin) novembre 2022

Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-septième session**I. Introduction**

1. La session était présidée par Agnieszka Sudol (Pologne), Présidente du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7).
2. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Elisabeth Türk, a déclaré ouverte la soixante-dix-septième session du WP.7. Elle a souhaité la bienvenue aux représentants et les a remerciés pour leur appui et leur collaboration sans faille. Elle a salué les progrès du Groupe de travail et de ses sections spécialisées, souligné l'importance des normes, qui facilitent le commerce international des produits agricoles, et félicité le WP.7 pour les travaux importants qu'il mène en vue de réduire les pertes et gaspillages alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement agricoles.
3. M^{me} Türk a mis l'accent sur la contribution importante des travaux du WP.7 au programme international de développement durable, en particulier à la cible 2.3 de l'objectif de développement durable (ODD) n° 2 (d'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires [...]) et à la cible 12.3 de l'ODD 12 (d'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte), notamment les travaux concernant les pertes et gaspillages alimentaires. Elle a rendu compte des efforts de renforcement des capacités menés dans ce domaine en Serbie (analyse des lacunes et feuille de route au niveau national) dans le cadre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et destiné à accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE, et a félicité le Groupe de travail pour la mise au point d'outils appuyant ces travaux. Elle a réaffirmé l'engagement du secrétariat de la CEE à l'égard des travaux sur les normes de qualité des produits agricoles et a conclu en remerciant les représentants pour leur mobilisation active en faveur des systèmes alimentaires durables.



II. Participation

4. Des représentants des États Membres de l'ONU ci-après ont assisté à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Maroc, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Türkiye.
5. Un représentant de la Commission européenne a assisté à la session.
6. Les organisations internationales et intergouvernementales suivantes ont participé à la session : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
7. Des représentants des organisations non gouvernementales, des groupes du secteur privé et des établissements universitaires ci-après ont participé à la session : AMV – Servicos e Consultoria Ltd. (Brésil), Groupe de travail de l'Asie centrale, Académie chinoise de l'administration douanière, Embrapa (Brésil), Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP), Freshfel Europe, Hilfswerk International, Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés (INC), Association kazakhstanaise des industries du sucre, de l'alimentation et de la transformation, Institut kazakhstanais de recherche en horticulture et viticulture, Metro (Kazakhstan), Centre de gestion de la qualité (Tadjikistan), ZHASA AGRO (Kazakhstan).

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

8. La Présidente a expliqué que l'ordre du jour provisoire avait été révisé en raison de la décision du Bureau de repousser les modifications de la norme pour les noix de cajou à la session suivante, qui se tiendrait en 2023.
9. Le Groupe de travail a adopté sans modification l'ordre du jour provisoire révisé figurant dans le document ECE/CTCS/WP.7/2022/1/Rev.1.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session (point 2 de l'ordre du jour)

a) Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires

10. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique a passé en revue les travaux réalisés par le Groupe de travail au cours des années précédentes, ainsi que les réunions intergouvernementales récentes et à venir et d'autres questions présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de travail. Plus de 100 normes ont été élaborées dans le cadre des travaux du Groupe de travail. La Directrice a salué la participation active des délégations et les effets concrets de leurs travaux et a noté qu'à sa précédente session en 2021, le Groupe de travail avait adopté 18 normes et recommandations nouvelles ou révisées.
11. La Directrice a annoncé que le Comité directeur des capacités et des normes commerciales s'était réuni sous forme hybride les 27 et 28 juin 2022 et avait approuvé les normes et les recommandations adoptées par le Groupe de travail lors de sa session de 2021. Le programme d'apprentissage en ligne sur les normes de qualité des produits agricoles et la réduction des pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement en produits frais avait été achevé et publié sur le site Internet de la CEE à la fin du mois de juin 2022.
12. La soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe aurait lieu les 18 et 19 avril 2023, suivie par une session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, les 26 et 27 juin 2023 et une session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, du 13 au 15 novembre 2023.

13. M^{me} Türk a rendu compte des travaux du secrétariat lancés à la suite de la décision prise par la Commission à sa soixante-neuvième session d'intensifier les mesures visant à promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région. Dans le cadre d'un projet de quatre ans mené pour accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE, le secrétariat apporte au Gouvernement serbe son soutien dans le cadre de la réalisation d'une analyse des lacunes et de l'élaboration d'une feuille de route sur l'économie circulaire dans le secteur agroalimentaire qui mettent l'accent sur la réduction et la gestion des pertes et gaspillages alimentaires. Un document de politique générale sur l'économie circulaire dans l'agriculture et l'alimentation axé sur le même domaine a aussi été rédigé. Enfin, la Directrice a présenté le thème de la soixante-dixième session de la Commission, « les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE », et invité les délégations à déterminer les activités liées à ce thème susceptibles d'être entreprises par le Groupe de travail.

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

14. Le représentant du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes a décrit les activités récentes, notamment l'élaboration de brochures sur les légumes-racines, les bananes vertes, les fruits de la passion et les baies (publiées) et sur les choux-fleurs et les papayes (finalisation prévue en 2023). Il a aussi abordé les activités de renforcement des capacités récentes et à venir, en particulier des formations aux Pays-Bas, en Slovaquie et au Brésil en 2022, un programme d'apprentissage en ligne conçu par un groupe de travail spécial, et la poursuite des travaux concernant les directives relatives aux pandémies et aux événements perturbateurs, une étude sur les effets sur le commerce des fruits et des légumes de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (« Brexit ») et une étude sur les conséquences des changements climatiques sur la qualité des fruits et légumes. Il a insisté sur la complémentarité des travaux de la CEE et de l'OCDE, la première définissant des normes tandis que la seconde élaborait des supports pour aider les pays à les interpréter de façon uniforme.

15. La Présidente a déclaré que le Secrétariat du Codex n'était pas en mesure d'assister à la session étant donné que le Comité exécutif du Codex se réunissait le même jour. Le Secrétariat du Codex avait toutefois transmis une note d'information sur les activités récentes de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires relatives aux normes de qualité des fruits et légumes, qui avait été publiée sur le site Internet de la session (ECE/CTCS/WP.7/2022/INF.3).

16. Le représentant de l'INC a présenté les travaux et le champ d'action de l'INC et souligné l'influence de l'organisation, qui représente plus de 860 entreprises spécialisées dans les fruits à coque et les fruits séchés réparties dans 80 pays. Il a fait valoir que l'INC avait renforcé son engagement en faveur de la durabilité et des ODD, ce qui s'était traduit par l'adoption d'une feuille de route pour la réalisation des ODD pertinents, notamment les objectifs 2, 5, 12, 13 et 15. L'INC a aussi réaffirmé l'importance des normes de la CEE pour le secteur.

17. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par les organisations partenaires.

V. Activités de renforcement des capacités et de promotion (point 3 de l'ordre du jour)

18. Le secrétariat a présenté le programme d'apprentissage en ligne sur les normes de qualité des produits agricoles et la réduction des pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement en produits frais, élaboré dans le cadre d'un des projets de riposte à la COVID-19 du Compte de l'ONU pour le développement et publié sur le site Internet de la CEE à la fin du mois de juin 2022 (<https://unece.org/trade/wp7/e-learning>). Il a encouragé les délégations à mieux faire connaître ce programme d'apprentissage en ligne.

19. La délégation allemande a annoncé que la réunion internationale sur le contrôle de la qualité des fruits et légumes se tiendrait à Bonn (Allemagne), du 14 au 16 mars 2023. Elle a invité tous les représentants à y assister.

20. Le représentant du Groupe de travail de l'Asie centrale, qui se compose d'organisations publiques et privées du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, a demandé au Groupe de travail d'organiser au cours de l'année 2023 en Asie centrale des formations pratiques sur : i) les méthodes et les outils utilisés pour l'inspection et l'échantillonnage des fruits et légumes frais ; et ii) les méthodes et les outils utilisés pour l'inspection et l'échantillonnage des produits secs et séchés. Des entreprises de production et de transformation de fruits et légumes frais et séchés dans la région avaient demandé de telles formations. Les participants potentiels proviendraient d'organismes publics de normalisation et de métrologie concernés, tels que des ministères de l'agriculture et des organisations publiques d'aide à l'exportation ainsi que de petites et moyennes entreprises (PME) axées sur l'exportation, d'exportateurs et de membres des groupes de travail techniques nationaux du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan.

21. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés a déclaré que celle-ci prévoyait depuis 2020 d'organiser des ateliers sur le nouveau plan d'échantillonnage, mais qu'elle avait dû les repousser en raison de la COVID-19. Lors de la dernière session de la Section spécialisée, l'INC avait accepté d'accueillir un tel atelier si aucun pays ne se proposait.

22. Le Groupe de travail a pris note de la demande formulée par le Groupe de travail de l'Asie centrale concernant des formations sur les méthodes et les outils utilisés pour l'inspection et l'échantillonnage des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés.

VI. Analyse de l'incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des fruits et légumes (point 4 de l'ordre du jour)

23. Le représentant du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes a présenté les résultats préliminaires de l'étude conjointe OCDE-CEE sur la mesure de l'incidence des normes de commercialisation (ECE/CTCS/WP.7/2022/INF.1). L'OCDE et la CEE tentaient pour la première fois de quantifier l'incidence des normes de commercialisation et les résultats ont montré un effet positif important sur le commerce.

24. L'étude, fondée sur une analyse de régression au niveau des produits, a montré que, dans les 39 catégories de fruits et légumes frais analysées, l'application/la révision des normes de la CEE et la publication des brochures explicatives de l'OCDE sur les fruits et légumes allaient de pair avec une augmentation substantielle du commerce international de plusieurs catégories de produits pendant la période qui suivait la révision d'une norme et/ou la publication des brochures explicatives. Elle a également montré que le commerce de ces produits était plus important entre les pays ayant adopté les normes qu'avec les autres pays. Certaines réserves étaient toutefois de mise, notamment au sujet de la disponibilité des données, qui limitait le type d'analyse réalisable. Il était prévu que l'étude soit achevée et rendue publique au cours des mois suivants.

25. La délégation suédoise a indiqué qu'il serait intéressant de comprendre l'incidence des normes de qualité sur la valeur moyenne par kilogramme. Le représentant du Brésil a demandé que des paragraphes dans lesquels il serait expliqué pourquoi l'étude n'a pas tenu compte des normes Codex soient ajoutés.

26. Le Groupe de travail a pris note de l'analyse conjointe OCDE-CEE sur l'incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des fruits et légumes (ECE/CTCS/WP.7/2022/INF.1). Il a prié le secrétariat de publier cette étude conjointement avec l'OCDE. Le secrétariat a invité les délégations à présenter les observations qu'elles pourraient avoir sur l'étude avant le 15 décembre 2022.

VII. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais (point 5 de l'ordre du jour)

27. Un représentant de la Section de la facilitation du commerce de la CEE a informé le Groupe de travail des progrès accomplis ainsi que des modalités envisagées pour la mise en œuvre des certificats électroniques de qualité et des certificats électroniques associés.

28. Les spécifications fonctionnelles (autrement dit, la description normalisée des processus d'activité) d'un système de certification électronique pour les fruits et légumes frais (à l'exportation) avaient été finalisées (compte tenu des observations reçues par le WP.7 à la suite des discussions tenues pendant sa session de 2021) et publiées sur le site Internet de la CEE (<https://unece.org/info/Trade/CEFACT/pub/367164>). Ces travaux sont le résultat de la collaboration nouée en 2020-2021 avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement.

29. Les spécifications fonctionnelles pouvaient désormais être utilisées par les autorités qui souhaitaient développer ou améliorer leurs systèmes d'information et de communication.

30. Le Groupe de travail a encouragé les pays intéressés à envisager de les utiliser pour développer ou améliorer leurs systèmes d'information et de communication.

VIII. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1) (point 6 de l'ordre du jour)

31. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais a rendu compte des progrès accomplis au cours de l'année écoulée et des résultats de la soixante-dixième session de la Section spécialisée, tenue en mai 2022, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de la session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2022/2).

32. La Section spécialisée avait élaboré une norme pour une sélection de petits fruits (recommandée pour une période d'essai d'un an), avait amorcé l'élaboration d'une nouvelle norme pour les patates douces, avait révisé les normes pour les grenades, les asperges, les cerises et les légumes-feuilles et était convenue de modifier la brochure explicative sur les kakis. Elle avait également créé un groupe de travail chargé d'examiner la Norme-cadre et une sélection de normes au regard des pertes et gaspillages alimentaires.

33. Concernant les travaux à venir, le Président de la Section spécialisée a signalé la poursuite de l'élaboration d'une norme pour les patates douces, les révisions des normes pour les pois, les oignons et les baies, les débats sur l'interprétation concernant les grenades (brochure de l'OCDE), l'examen de la norme pour une sélection de petits fruits et la poursuite de l'examen des normes au regard des pertes et gaspillages alimentaires.

34. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail qu'elle a fourni tout au long de l'année et a adopté les documents suivants :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante-dixième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2022/2) ;
- Norme révisée pour les asperges (ECE/CTCS/WP.7/2022/3) ;
- Norme révisée pour les cerises (ECE/CTCS/WP.7/2022/4) ;
- Norme révisée pour les légumes-feuilles (ECE/CTCS/WP.7/2022/5) ;
- Norme révisée pour les grenades (ECE/CTCS/WP.7/2022/6) ;
- Sélection de petits fruits (ECE/CTCS/WP.7/2022/7) ;
- Révisions à apporter à la brochure explicative relative à la norme pour les kakis (ECE/CTCS/WP.7/2022/8).

IX. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (GE.2) (point 7 de l'ordre du jour)

35. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés a rendu compte des progrès accomplis au cours de l'année écoulée et des résultats de la soixante-neuvième session de la Section spécialisée, tenue en juin 2022, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de la session (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/2).

36. Les travaux de la Section spécialisée avaient progressé sur de nombreux points, notamment les normes pour les kakis séchés, les arachides en coque crues ou grillées et les arachides décortiquées crues ou grillées, dont l'adoption était proposée pendant cette session. La Section spécialisée proposait également de modifier la Norme-cadre pour les normes des produits secs et séchés. Le Président a insisté sur le grand retentissement du travail de la Section spécialisée, ces normes étant les normes de facto utilisées dans le commerce international des fruits à coque et des produits séchés.

37. Concernant les travaux à venir, le Président de la Section spécialisée a mentionné la finalisation des normes pour les noix de pécan en coque et les cerneaux de noix de pécan, la publication de l'affiche explicative sur les amandes décortiquées et l'alignement des normes existantes sur la Norme-cadre. La Section spécialisée prévoyait également d'organiser des ateliers sur les plans d'échantillonnage, de réaliser une étude conjointe CEE-OCDE sur l'incidence des normes relatives aux produits secs et séchés sur le commerce, d'élaborer un document d'orientation à l'image du Code de bonnes pratiques visant à faciliter la réduction des pertes et gaspillages alimentaires (ODD 12) dans les produits secs et séchés, et d'organiser des activités de renforcement des capacités destinées à améliorer l'utilisation des normes et la réalisation des inspections, en particulier dans les pays d'Asie centrale.

38. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés pour l'excellent travail qu'elle avait fourni tout au long de l'année et a adopté les documents suivants :

- Rapport de la soixante-neuvième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2022/2) ;
- Norme-cadre pour les normes relatives aux produits secs et séchés (ECE/CTCS/WP.7/2022/9) ;
- Norme pour les kakis séchés (ECE/CTCS/WP.7/2022/10) ;
- Norme pour les arachides en coque crues ou grillées (ECE/CTCS/WP.7/2022/11) ;
- Norme pour les arachides décortiquées crues ou grillées (ECE/CTCS/WP.7/2022/12) ;
- Recommandation pour les noix de pécan en coque (ECE/CTCS/WP.7/2022/13), prolongée d'un an ;
- Recommandation pour les cerneaux de noix de pécan (ECE/CTCS/WP.7/2022/14), prolongée d'un an.

X. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (GE.6) (point 8 de l'ordre du jour)

39. La Présidente de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre a rendu compte des progrès accomplis et des résultats de la quarante-neuvième session de la Section spécialisée, tenue au format hybride en mars 2022, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de la session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2022/2).

40. La Présidente de la Section spécialisée a présenté les travaux en cours et à venir, notamment la révision de l'intégralité de la norme de la CEE pour les plants de pomme de terre et la finalisation du projet de guide sur la production de minitubercules. La Section spécialisée prévoyait aussi de concevoir une série de webinaires, de créer une page consacrée au partage des connaissances et aux références et d'élaborer une affiche sur les avantages des plants certifiés. La Présidente a fait référence à une enquête en cours sur la taille des lots et

celle des échantillons de plants de pomme de terre, à des débats sur les semences véritables de pomme de terre et les plants de pommes de terre en pots ainsi qu'à un plan pour l'élaboration d'un document de position sur le transfert des herbicides et les plants de pomme de terre.

41. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre pour l'excellent travail qu'elle avait fourni tout au long de l'année et a adopté le document suivant :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre sur les travaux de sa quarante-neuvième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2022/2).

XI. Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11) (point 9 de l'ordre du jour)

42. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation de la viande a rendu compte des progrès accomplis et des résultats de la trentième session de la Section spécialisée, tenue au format hybride en septembre 2022, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de la session (ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2022/2).

43. Au cours de l'année écoulée, la Section spécialisée s'était principalement efforcée de définir des modalités pour mieux aligner les codes de découpe qui figurent dans les normes de la CEE pour la viande sur les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de l'Organisation mondiale des douanes. À la suite des travaux d'un Groupe de travail du rapporteur, elle avait adopté, avec le soutien de l'OMD, une proposition visant à inclure des codes SH dans la norme de la CEE pour la viande bovine – carcasses et découpes (ECE/CTCS/WP.7/2022/18).

44. Dans le cadre de sa session annuelle, la Section spécialisée avait également organisé un séminaire sur la production de viande et l'élevage durables. Ce séminaire avait mis en relief l'importance d'examiner le bilan des émissions du secteur agricole et fait observer que la question des avantages du stockage du carbone dans le sol n'était pas suffisamment débattue et que les analyses du cycle de vie n'en tenaient pas assez compte. La Section spécialisée était convenue qu'il fallait poursuivre le dialogue et la collaboration sur ces sujets.

45. Concernant les travaux à venir, le Président a signalé la poursuite des travaux relatifs à l'alignement des codes de découpe de la CEE sur les codes SH, les avancées sur la qualité gustative et l'élaboration d'une terminologie relative aux animaux d'élevage, l'examen de la norme de la CEE pour la viande bovine – carcasses et découpes et la numérisation de la norme de la CEE pour la viande bovine – carcasses et découpes. La Section spécialisée prévoyait aussi de continuer les débats sur les questions de durabilité dans le secteur de la viande à la suite du séminaire.

46. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail qu'elle a fourni tout au long de l'année et a adopté les documents suivants :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation de la viande sur les travaux de sa trentième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2022/2) ;
- Alignement des normes de la Commission économique pour l'Europe sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (ECE/CTCS/WP.7/2022/17) ;
- Proposition concernant la manière dont les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises pourraient être inclus dans la norme de la Commission économique pour l'Europe pour la viande bovine – Carcasses et découpes (ECE/CTCS/WP.7/2022/18).

XII. Développement durable, systèmes alimentaires et efficacité des ressources : prévention et réduction des pertes et gaspillages alimentaires (point 10 de l'ordre du jour)

a) Table ronde

47. La Présidente du Groupe de travail a souhaité la bienvenue aux représentants ainsi qu'aux intervenants de la table ronde sur la prévention et la réduction des pertes et gaspillages alimentaires. Elle a rappelé que, depuis quelques années, le Groupe de travail se concentrait davantage sur la prévention des pertes et gaspillages alimentaires, des efforts directement tournés vers la réalisation de la cible 12.3 de l'ODD 12 : réduire de moitié le volume des déchets alimentaires d'ici à 2030. Le Groupe de travail avait notamment organisé des opérations de sensibilisation, conçu des études, des outils et des documents d'orientation, parmi lesquels le Code de bonnes pratiques de la CEE et une méthode de mesure applicable à la chaîne d'approvisionnement en produits frais, et élaboré des Spécifications minimales de qualité pour les fruits et légumes frais.

48. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique a indiqué qu'à l'échelle mondiale, environ 70 % de la consommation d'eau douce, deux tiers de l'utilisation d'azote et 31 % des émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'homme étaient liés à la production agroalimentaire. Sachant qu'environ un tiers de tous les aliments produits étaient perdus ou gaspillés, cela voulait dire qu'un quart de l'eau douce consommée et 8 à 10 % des émissions de GES servaient à produire des aliments qui finiraient à la poubelle. La réduction des pertes et gaspillages alimentaires comportait des avantages dans trois domaines : l'environnement et le climat, l'approvisionnement alimentaire et les revenus.

49. Shane Ward, professeur d'ingénierie des biosystèmes à University College Dublin, a effectué une présentation sur la prévention et la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, axée sur les questions clés et les considérations de principe concernant l'utilisation plus efficace et le renforcement de la circularité des ressources. Selon lui, il était essentiel d'adopter une approche systémique et de concentrer les ressources sur l'efficacité et sur la réduction des déchets, les autres utilisations ne devant constituer un débouché que pour les déchets que l'on ne pouvait pas éviter. Il a également indiqué que l'efficacité du système alimentaire mondial dépendait du commerce international et que, dans un marché mondial, les politiques mises en place dans un pays pouvaient avoir des conséquences négatives sur les résultats à l'échelle planétaire si elles entraînaient le déplacement de la production agricole vers des pays n'utilisant pas aussi efficacement les ressources.

50. Camelia Bucatariu, consultante internationale à la FAO, a fait une présentation sur les pertes et gaspillages alimentaires, en décrivant les résultats et les possibilités à l'horizon 2030. Elle a présenté des données statistiques et des concepts clés en matière de réduction des pertes et gaspillages alimentaires ainsi que des informations sur le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires de la FAO. Adopté en 2018, ce document contenait un ensemble de principes directeurs et de normes de pratiques responsables en matière de réduction des pertes et gaspillages alimentaires, reconnus au niveau international et adaptables au niveau national. Elle a également rendu compte des travaux menés actuellement par la FAO en Europe, en Asie centrale, en Asie et dans le Pacifique et en Afrique en vue de réduire les pertes et gaspillages alimentaires. En Europe et en Asie centrale, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan et l'Ukraine avaient notamment bénéficié d'un soutien pour des activités liées aux pertes et aux gaspillages alimentaires, notamment des analyses des législations et des politiques internes, des enquêtes de terrain et une assistance technique pour élaborer des plans d'action et des stratégies à l'échelle nationale et locale.

51. Zeynep Özkan, responsable du service de l'harmonisation avec l'Union européenne au Ministère de l'agriculture et des forêts turc, a décrit les activités de prévention des pertes et gaspillages alimentaires réalisées en Türkiye ainsi que le rôle de la logistique. Avec le soutien de la FAO, le Gouvernement turc avait élaboré un plan d'action national et mené une campagne en faveur de la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, qui avait connu un franc succès et des effets concrets d'après des mesures réalisées un an plus tard. Il avait aussi

collaboré avec des partenaires publics et privés pour concevoir un guide formulant des recommandations pratiques aux entreprises de logistique sur la manipulation des biens pendant le transport.

52. Kristina Mattson, spécialiste de l'analyse des politiques agricoles à la Direction suédoise de l'agriculture, a présenté le *Code of Good Practice – reducing food loss and ensuring optimum handling of fresh fruit and vegetables along the value chain* (Code de bonnes pratiques de la CEE pour la réduction des pertes alimentaires et la manutention optimale des fruits et légumes frais tout au long de la chaîne de valeur). Elle a décrit l'objet, les groupes cibles et l'utilisation prévue de ce document ainsi que les principales recommandations qu'il contenait, en particulier concernant l'importance de la formation du personnel pour assurer la qualité de la manipulation, de la régulation de température, des commandes, du conditionnement et du stockage, de l'affichage et de la promotion, des mesures et de la recherche de débouchés.

53. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais a exposé les travaux en cours au sein de la Section spécialisée, notamment la finalisation de quatre brochures consacrées à quatre groupes de légumes et élaborées dans le but de compléter le Code de bonnes pratiques. Il a par ailleurs ajouté que, pour un pays exportateur tel que l'Afrique du Sud, la gestion de la température tout au long de la chaîne d'approvisionnement était essentielle au maintien de la valeur du produit et à la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires.

54. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés a communiqué des informations sur les travaux prévus en matière de pertes alimentaires dans la Section spécialisée. Il a ensuite invité l'INC à communiquer le point de vue du secteur. Le représentant de l'INC a insisté sur les effets des changements climatiques sur la production de fruits à coque et donné un aperçu des activités visant à supprimer les déchets dans le secteur des fruits à coque et des fruits séchés.

55. La Présidente de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre a indiqué que, selon les estimations, chaque année, un tiers des pommes de terre étaient perdues en raison d'organismes nuisibles et de maladies. Pour réduire ces pertes, il était important d'utiliser des plants de pomme de terre de bonne qualité et de disposer d'un système de certification. Elle a ajouté que les plants invendus pouvaient servir à d'autres fins, telles que l'alimentation animale ou les biocombustibles. Pour conclure, elle a fait observer que la norme de la CEE pour les plants de pomme de terre était l'unique norme internationale dans ce domaine et qu'elle présentait de nombreux avantages.

56. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation de la viande a indiqué que les prescriptions en matière de température variaient selon les viandes et étaient propres aux différents types (rouges ou blanches, etc.). Il a souligné qu'il convenait d'accélérer le commerce et le transit, de veiller au bon étiquetage des produits et de les réfrigérer à la bonne température pour éviter les pertes et gaspillages alimentaires. Il a aussi insisté sur la nécessité de mesurer les volumes de déchets pour pouvoir gérer et justifier les améliorations.

b) Débat du Groupe de travail

57. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat pour la bonne organisation de la table ronde.

58. La Présidente a invité les délégations à communiquer leur opinion sur les travaux susceptibles d'être entrepris concernant les pertes et gaspillages alimentaires dans le cadre du Groupe de travail et des Sections spécialisées.

59. La délégation polonaise a annoncé que le Ministère de l'agriculture et du développement rural polonais avait lancé une campagne visant à réduire les pertes et gaspillages alimentaires grâce à la coopération entre les professionnels et les organisations d'utilité publique. Une conférence avait eu lieu à Varsovie le 26 octobre 2022 et les enregistrements y relatifs étaient disponibles sur Internet en polonais.

60. La délégation allemande a expliqué que les présentations effectuées pendant la table ronde avaient montré que les mesures de gestion adoptées tout au long de la chaîne de valeur et la sensibilisation des consommateurs étaient des facteurs essentiels de la réduction des pertes et gaspillages alimentaires. Les normes de commercialisation de la CEE semblaient moins pertinentes à cet égard. Une étude réalisée en Allemagne avait montré que les normes de commercialisation n'avaient pas d'effet sur le gaspillage alimentaire et ne constituaient donc pas l'instrument à utiliser en priorité dans la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires. Néanmoins, l'Allemagne attendait avec intérêt le résultat des travaux du groupe de travail formé au sein de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, qui avait commencé à examiner la Norme-cadre et une sélection de normes afin de définir les modifications susceptibles d'être réalisées pour réduire davantage les risques de gaspillage alimentaire.

61. Le Groupe de travail de l'Asie centrale a décrit ses initiatives dans le domaine de l'éducation visant à proposer des cours de bioéconomie de niveau universitaire.

62. Le représentant du COLEACP a indiqué que son organisation luttait contre les pertes et gaspillages alimentaires aux côtés de ses partenaires bénéficiaires dans le cadre de ses travaux sur le terrain, en cherchant, par exemple, à réduire les pertes au niveau de la production. Il a également expliqué que les programmes du COLEACP s'appuyaient sur l'ensemble des documents produits par le WP.7.

63. Le Groupe de travail a pris note des documents d'orientation destinés à un usage pratique conçus à titre expérimental pour quatre groupes de fruits et légumes frais (légumes-fleurs, légumes-fruits immatures, légumes-feuilles et légumes racines) dans le but de mieux faire connaître le Code et de favoriser son utilisation. Il a prié le secrétariat d'achever et de publier les documents d'orientation destinés à un usage pratique ainsi que le Code de bonnes pratiques dans les trois langues officielles de la CEE.

XIII. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (point 11 de l'ordre du jour)

64. Le secrétariat a annoncé que le thème transversal de la soixante-dixième session de la Commission, qui se tiendrait les 18 et 19 avril 2023, serait « les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE ». En application de la décision du Comité exécutif de la CEE, le Groupe de travail était invité à débattre des contributions, activités et projets de propositions en lien avec ce thème qu'il pourrait proposer à la Commission pour examen.

65. Le Groupe de travail a discuté des questions et des contributions potentielles concernant le sujet de la session de la Commission et demandé davantage d'indications sur le sens qu'il fallait donner au thème. La délégation espagnole a rendu compte des dernières modifications des normes de qualité pour les fruits et légumes visant à inclure des dispositions relatives aux impressions effectuées au laser sur des fruits et légumes présentés individuellement. Ces dispositions étaient associées aux transformations vertes des marquages. Cette même délégation a également annoncé que les normes de commercialisation de l'Union européenne avaient récemment été actualisées pour tenir compte de ces dispositions. La délégation allemande a suggéré que les contributions concernant le sujet pourraient notamment être liées aux certificats électroniques de qualité. La délégation brésilienne a expliqué que les petits fruits étaient associés à la biodiversité et à l'agroforesterie durable et/ou à d'autres systèmes de production durables ou respectueux de l'environnement.

66. La délégation polonaise a présenté les travaux, récemment approuvés, sur la numérisation des normes de la CEE pour la viande, pour lesquels un groupe de travail avait été formé pendant la dernière session de la Section spécialisée de la normalisation de la viande. Le représentant de l'INC a expliqué que le numérique offrait de nombreuses possibilités en matière d'irrigation et qu'il avait été démontré que l'utilisation de petits capteurs permettait de réduire de 20 à 25 % la consommation d'eau dans la culture des fruits à coque. Renvoyant à une présentation faite pendant le cours international de formation sur l'harmonisation de l'évaluation de la qualité des fruits et légumes, organisé par l'OCDE et le

Gouvernement slovaque en septembre 2022, le représentant du COLEACP a lui aussi indiqué qu'il considérait que l'irrigation et l'agriculture intelligente étaient importantes. Depuis 2020, le COLEACP a conçu des outils numériques qu'il a mis à disposition de ses bénéficiaires sur ses plateformes d'apprentissage en ligne.

67. Le Groupe de travail a pris note du thème transversal de la soixante-dixième session de la Commission, qui se tiendrait les 18 et 19 avril 2023 : « les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE ». Il a demandé au Bureau de déterminer comment le Groupe de travail et ses organes subsidiaires pouvaient contribuer à ce thème et a invité les délégations à soumettre des propositions au secrétariat avant le 15 janvier 2023.

XIV. Travaux futurs (point 12 de l'ordre du jour)

68. Le Groupe de travail a décidé d'inscrire les points suivants sur la liste de ses travaux futurs :

- Poursuivre les travaux menés au sein des sections spécialisées ;
- Poursuivre les travaux sur les pertes et gaspillages alimentaires/l'ODD 12 ;
- Renforcer les capacités en Asie centrale, en réponse à la demande du Groupe de travail de l'Asie centrale ;
- Dans le domaine des certificats électroniques de qualité, encourager les gouvernements à utiliser la spécification fonctionnelle ;
- Examiner le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail.

69. La délégation brésilienne a proposé de débattre de la question des codes SH et des difficultés d'accès aux données au niveau des produits étant donné que le même code SH englobe les données sur le fruit frais et sur le fruit séché. Le Groupe de travail est convenu que cette question pourrait faire l'objet d'un débat au sein des Sections spécialisées.

XV. Programme de travail du Groupe de travail pour 2023 (point 13 de l'ordre du jour)

70. Le secrétariat a présenté au Groupe de travail le projet de programme de travail pour l'année 2023. Fondé sur le programme de travail du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et sur les décisions s'y rapportant, il contenait des suggestions concernant les futurs travaux convenus pendant les sessions annuelles des Sections spécialisées du WP.7.

71. Le Groupe de travail a adopté le programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2023 (ECE/CTCS/WP.7/2022/20).

XVI. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail (point 14 de l'ordre du jour)

72. Le secrétariat a présenté ce point en indiquant que, conformément à son mandat, le Groupe de travail réexaminerait ce dernier tous les cinq ans et le soumettrait pour approbation au Comité directeur des capacités et normes commerciales et au Comité exécutif de la CEE. La prochaine révision devant être examinée à sa réunion de 2023, le Groupe de travail était invité à se pencher sur la procédure de révision de son mandat et de ses méthodes de travail afin de pouvoir l'examiner à sa soixante-dix-huitième session, en 2023. Le secrétariat a aussi indiqué qu'un groupe de travail à composition non limitée avait été formé pour le processus d'examen des travaux de l'année 2018.

73. Rappelant la longueur des débats sur les révisions de 2018, la délégation suédoise a suggéré de mettre sur pied un groupe de travail qui élaborerait une proposition en vue de la soumettre aux délégations. La délégation des États-Unis a proposé d'inclure ce sujet à l'ordre

du jour de la session de chaque Section spécialisée en 2023. La délégation allemande s'est dite favorable à l'idée de créer un groupe de travail à composition non limitée qui élaborerait un projet de proposition, que les Sections spécialisées pourraient ensuite examiner.

74. Le Groupe de travail a décidé de créer un groupe à composition non limitée constitué du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de la Pologne et chargé d'étudier le mandat et les méthodes de travail et d'élaborer une proposition qui serait ensuite examinée par les Sections spécialisées avant de l'être par le Groupe de travail à sa soixante-dix-huitième session, en novembre 2023.

XVII. Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)

75. Le secrétariat a déclaré qu'en 2023, toutes les réunions se tiendraient en présentiel. Les dates prévues pour les réunions étaient les suivantes :

- Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre : 16 et 17 mars 2023 ;
- Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais : du 9 au 11 mai 2023 ;
- Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés : du 14 au 16 juin 2023 ;
- Section spécialisée de la normalisation de la viande : 28 et 29 août 2023 ;
- Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : du 13 au 15 novembre 2023.

76. Le secrétariat a présenté le réseau multipartite « Circular Step » de partage des connaissances dans le but de favoriser la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE et invité les délégations à partager des informations et les experts à rejoindre le réseau.

XVIII. Élection des membres du Bureau (point 16 de l'ordre du jour)

77. Les délégations ont élu Agnieszka Sudol (Pologne) Présidente et Bucky Gwartney (États-Unis d'Amérique) Vice-Président.

XIX. Adoption du rapport (point 17 de l'ordre du jour)

78. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa soixante-dix-septième session (ECE/CTCS/WP.7/2022/2) pendant la session.
